

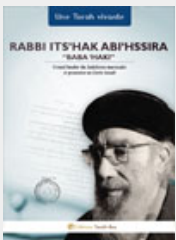


Traité Nedarim

Michna 2 - Chapitre 10

מת האב, לא נתרוקנה רשות לבעל; מת הבעל, נתרוקנה רשות
לאב. בזה יפה כוח האב מכוח הבעל. דבר אחר: יפה כוח
הבעל מכוח האב שהבעל מפר בבגר, והאב אינו מפר בבגר.

Si à ce moment le père meurt, le droit de ce dernier n'est pas réversible sur le futur ; mais si le futur meurt, son droit est réversible sur le père. En ceci donc, le pouvoir du père est supérieur à celui du futur mari ; mais en d'autres faits, le pouvoir du futur est supérieur à celui du père, en ce que par exemple il peut annuler les vœux d'une fille qui atteint la deuxième majorité, tandis que le père ne le peut pas (il n'a plus alors de pouvoir sur elle).



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions